



Assemblée générale

Distr. générale
13 juillet 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Points 44 et 102 de la liste préliminaire*

Multilinguisme

Questions relatives à l'information

Lettre datée du 18 juin 2001, adressée par le Secrétaire général aux Représentants permanents d'Andorre, de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, de l'Équateur, de l'Espagne, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de la République dominicaine, de l'Uruguay et du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note du Secrétariat

Dans une lettre adressée au Secrétaire général le 11 juin 2001, le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies a demandé de faire distribuer comme document de l'Assemblée générale le texte d'une lettre qui avait été adressée au Secrétaire général le 11 avril 2001 par les Représentants permanents de 20 États Membres hispanophones et qui concernait l'emploi de l'espagnol dans les documents d'information de l'ONU et la promotion d'une philosophie multilingue dans les activités de l'Organisation.

La lettre du Représentant permanent du Mexique a été distribuée sous la cote A/56/93, au titre des points 44 (Multilinguisme) et 102 (Questions relatives à l'information) de la liste préliminaire des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale. Le document contenait en annexe la lettre adressée au Secrétaire général par les 20 Représentants permanents d'États Membres hispanophones.

Le Secrétaire général avait répondu à cette lettre le 18 juin 2001, après avoir examiné avec soin les points qui y étaient soulevés quant à une utilisation équilibrée des langues officielles de l'Organisation, en particulier dans le domaine de l'information, et plus particulièrement la disponibilité d'informations en espagnol.

* A/56/50.

La réponse du Secrétaire général aux Représentants permanents d'Andorre, de l'Argentine, de la Bolivie, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, de l'Équateur, de l'Espagne, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de la République dominicaine, de l'Uruguay et du Venezuela figure en annexe au présent document.

Annexe

[Original : espagnol]

Le 18 juin 2001

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 11 avril 2001, dans laquelle vous avez souligné la nécessité de réaliser un équilibre linguistique dans les documents publiés par l'Organisation. Je constate que vos préoccupations font principalement référence à l'utilisation de l'espagnol et d'autres langues officielles sur le site Web de l'ONU, ainsi que dans les communiqués de presse et d'autres matériels d'informations. Le chef par intérim du Département de l'information s'est déjà efforcé d'apaiser certaines de ces préoccupations lors de la récente session du Comité de l'information, mais je veux vous garantir que je m'intéresse personnellement aux problèmes importants que vous soulevez dans votre lettre.

Avant tout, soyez assuré que je suis déterminé à ce qu'au sein de cette organisation internationale, dont la portée et la diversité sont sans égales, la diffusion d'information ait un caractère multilingue. Toutefois, comme nous le savons tous, pour que les documents puissent être distribués dans les six langues officielles, il est tout d'abord nécessaire qu'ils soient établis dans ces langues. Malgré les progrès de la technologie, la production de versions dans les différentes langues est encore un processus qui exige beaucoup de travail et s'avère par conséquent onéreux. En ce qui concerne les documents officiels, le budget, le personnel et les procédures de traduction contractuelle nécessaires pour la production dans les six langues sont en place depuis longtemps et les textes sont ainsi disponibles en version multilingue. Lorsque le nouveau système de diffusion électronique des documents (SEDOC) entrera en service d'ici quelques mois, il sera possible d'avoir accès à ces documents sur le Web grâce à une interface rapide et simple qui permettra de réaliser des recherches plein texte et des recherches par thème dans les six langues. Il incombe bien entendu à l'Assemblée générale de déterminer dans quelle mesure et selon quelles conditions il sera possible d'avoir accès à ce système.

Je dois toutefois vous dire, en toute honnêteté, que produire des informations en six langues, que ce soit sous forme écrite ou électronique, avec un budget et du personnel prévus pour une ou deux langues, sera une tâche ardue. La disponibilité totale de ces documents dans toutes les langues officielles exigerait l'apport de ressources supplémentaires importantes et une réduction considérable des autres mandats du Secrétariat; l'Assemblée générale n'a autorisé ni l'un ni l'autre. J'ai toutefois le plaisir de vous annoncer plusieurs initiatives dont l'objectif est d'améliorer l'équilibre linguistique des documents publiés par l'Organisation dans la limite des ressources disponibles.

En premier lieu, l'Organisation s'efforce de multiplier la création de sites Web dans les langues officielles, particulièrement en espagnol, grâce à des programmes de formation. Il convient de signaler, par exemple, que le Département de l'information vient d'organiser un séminaire sur la création de sites en espagnol à l'intention de 35 représentants de 19 États Membres dont la langue officielle est l'espagnol. Ce cours, qui a été très bien accueilli, non seulement avait pour objectif d'aider les délégués à créer des sites pour leurs propres missions, mais il a également permis d'informer les participants des ressources disponibles en espagnol sur

le site de l'ONU. Le Département de l'information a l'intention d'organiser à nouveau des cours de ce genre à l'avenir.

La majorité des centres d'information des Nations Unies ont créé des sites Web dans les langues locales, qu'elles soient officielles ou non (comme le portugais), afin de transmettre de façon plus efficace leur message à la société civile des États Membres. Il est possible d'accéder à tous ces autres sites à partir du site de l'ONU. Les centres d'information de l'ONU situés dans des pays de langue espagnole produisent une vaste gamme de documents d'information en espagnol au niveau local. Par ailleurs, l'Organisation cherche à bénéficier de la collaboration d'universités qui pourraient réaliser gratuitement de bonnes traductions des documents existant sur le site Web de l'ONU.

Les États Membres ont également apporté une aide considérable à l'Organisation à cet égard dans le cadre du programme d'experts associés. Depuis octobre 2000, le Département de l'information bénéficie de la collaboration d'une experte associée dont les services sont financés par le Gouvernement espagnol et dont la mission est d'accroître la présence de l'espagnol sur le site de l'ONU. De même, l'Organisation internationale de la francophonie fournit depuis avril 2000 les services d'un expert associé pour le site en français. J'aimerais inviter les autres États Membres intéressés à procéder de la même façon, c'est-à-dire en finançant les postes d'experts associés ou d'administrateurs auxiliaires, ou en communiquant les noms d'institutions dans chaque pays qui sont prêtes à traduire gratuitement dans les langues officielles les informations figurant sur le site Web de l'ONU.

Les États Membres doivent savoir également que, pour que la question du multilinguisme soit abordée de manière uniforme au Secrétariat, un groupe interdépartemental a été créé, dirigé par un coordonnateur du multilinguisme ayant le grade de Sous-Secrétaire général.

Pour conclure, je voudrais répéter que, bien qu'à mon avis, une égalité totale est impossible dans le cadre des ressources budgétaires existantes, j'attache une grande importance à l'amélioration de l'équilibre linguistique entre les langues officielles de l'ONU, sans dépenses excessives. Je suis convaincu qu'une collaboration imaginative entre les bureaux de l'ONU et les gouvernements des États Membres nous permettra d'atteindre cet important objectif.

(Signé) Kofi A. Annan